

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

ETAIENT PRESENTS : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, NURY Yvan, BILLON Pascale, BUTAUD Josette, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal, ENGELVIN Danielle, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, MARTIN Laurence, PEYROT Alain

ABSENTS EXCUSES : BLANC David, BALTHAZARD Isabelle

Le PV du 20 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

Participation aux frais scolaires de Tournon

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention du 28 février 1990 concernant la répartition des frais scolaires des écoles publiques de Tournon, en application de la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 pour un montant de 1 030,50 € pour un enfant de maternelle.

Décision modificative

La commune est contributrice du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et les crédits n'ont pas été prévus au budget. Il est nécessaire d'effectuer les virements suivants :

Chapitre 014 – Article 73925 : 795 €

Chapitre 73 – Article : 73111 : 795 €

Acquisition à régler en investissement

Une table et chaise ergonomiques ont été achetées pour un enfant dyspraxique scolarisé à Lemps. Le conseil décide de régler cette facture en investissement.

Avenant à la convention de participation pour le risque prévoyance/maintien de salaire

La commune a adhéré au 1^{er} avril 2014 à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG 07 pour le risque « prévoyance », garantie maintien de salaire. Le taux de cotisation passe de 1.16% à 1.33% au 1^{er} janvier 2017. Le maire est autorisé à signer l'avenant pour ce changement de taux.

Participation de la commune pour le risque prévoyance

Depuis le 1^{er} avril 2014, la participation financière de la commune pour le risque prévoyance était fixée à 9,20 € pour un agent à temps complet. Accord du conseil pour le changement du calcul de la participation communale. Au 1^{er} janvier 2017, elle sera de 50 % de la cotisation de l'agent.

Révision de l'attribution de compensation d'HTCC

Le conseil approuve la révision de l'attribution de compensation conformément à la délibération du Conseil communautaire d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes tenant compte du rapport de la CLECT. Pour la commune, l'attribution de compensation s'élève à 9 960 €.

Adhésion à la Charte d'entretien des espaces publics

Le conseil s'engage en faveur de la réduction des pesticides sur la commune et décide d'adhérer à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Demande de subvention au Conseil Régional

Une subvention de 48 000 € est sollicitée auprès du Conseil Régional pour l'acquisition foncière au village.

Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Monsieur le Maire est autorisé à recruter des agents contractuels pour remplacer les agents momentanément indisponibles et à payer éventuellement des heures supplémentaires pour ces contrats de remplacement.

Admission en non valeur

Accord du conseil pour l'admission en non valeur de 107.90 € pour des recettes de cantine de 2012.

Transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Le conseil donne son accord pour la signature de la convention et les avenants éventuels entre la Commune et la Préfecture, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

La commune opte pour le dispositif de télétransmission S²LOW de ADDULACT, retenu par le SIVU des INFOROUTES de l'Ardèche.

Divers

Les conseillers n'ayant aucune remarque sur le cahier des charges de consultation du bureau d'études pour l'élaboration du PLU, l'appel d'offres sera fait en janvier 2017.

Monsieur le Maire indique que le taux de subvention de l'Agence de l'eau pour l'assainissement collectif du Bois du Poulynx et des Poulynx est de 30 %.

Il précise également que le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain (SCOT) a été adopté le 25 octobre 2016.

Mireille Desestret fait le compte-rendu du conseil d'école. Effectifs : 69 enfants à Lemps et 43 à Etables.